

# FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

## « **Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité** »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

---

*A ce titre, la F.N.G.P.A. effectue de nombreuses formations auprès des Métropoles, des Conseils départementaux, des gardes de la D.G.A.T.T (Direction Générale de l'Armement), des communes Rurales et autres pour la formation des Gardes Particuliers concernant :*

- *Les notions juridiques de base.*
- *La police de la Voirie Routière,*
- *La police forestière,*
- *La police de la Pêche en eau douce,*
- *La police de la chasse,*
- *Les Gardes des vannes, (appelés aussi gardes des canaux),*
- *La rédaction d'un procès-verbal et sa valeur probante.*
- *La mise en œuvre de l'amende forfaitaire (T.A).*

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations souhaitées.*

*Robert CRAUSAZ, Président de le F.N.G.P.A.*

*Tél : 06 32 15 21 80 Mail : [fngcp@orange.fr](mailto:fngcp@orange.fr)*

*Site internet : [www.fngpa.fr](http://www.fngpa.fr)*

## **Formation des Gardes Particuliers** **Module 4 : La police des bois et forêts**

*La formation du module se décompose en cinq grands chapitres :*

- ⇒ *I : Des notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt.*
- ⇒ *II : La réglementation forestière.*
- ⇒ *III : Les connaissances techniques et forestières nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.*
- ⇒ *IV : Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.*
- ⇒ *V : Les conditions de régulations des espèces pouvant occasionner des dégâts.*

*Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.*

*Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.*

---

Siège social  
F.N.G.P.A.  
224 Chemin de Lascrozes  
47210 Saint Eutrope de Born  
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes  
Correspondances :  
Président de la F.N.G.P.A.  
224 Chemin de Lascrozes  
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80  
[fngcp@orange.fr](mailto:fngcp@orange.fr)  
[www.fngpa.fr](http://www.fngpa.fr)  
**F.N.G.P.A.**  
Actions, formations, conseils

# FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

**« Au cœur de vos territoires,  
des compétences au service des hommes et de la ruralité »**

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

---

## **LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉES A LA GESTION DE LA FORET**

*Qu'est-ce que l'écologie et quel est son intérêt pour le forestier.  
Les différents niveaux d'approche du monde vivant.  
Les paramètres décrivant une population.  
Quelques éléments de génétique des populations.  
La dynamique des populations.  
Les notions d'autoécologie forestière.*

## **LES LOIS FORESTIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

*Les défrichements.  
Les documents de gestion des forêts privées.  
La réglementation des coupes de bois en forêts privées.  
Les dispositions relevant du code de l'urbanisme.  
Les dispositions fiscales.  
Le code forestier.  
Le code de l'environnement.*

## **LES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET FORESTIERES NECESSAIRES A LA FONCTION DE GARDE DES BOIS ET FORÊTS**

*La forêt Française.  
La filière bois – forêts.  
Le travail en forêt.  
La classification botanique.  
Les types de peuplement.  
La taille de formation.  
L'estimation du cubage.*

---

Siège social  
F.N.G.P.A.  
224 Chemin de Lascrozes  
47210 Saint Eutrope de Born  
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes  
Correspondances :  
Président de la F.N.G.P.A.  
224 Chemin de Lascrozes  
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80  
[fngcp@orange.fr](mailto:fngcp@orange.fr)  
[www.fngpa.fr](http://www.fngpa.fr)  
**F.N.G.P.A.**  
Actions, formations, conseils

# FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

**« Au cœur de vos territoires,  
des compétences au service des hommes et de la ruralité »**

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

---

## **LES CONNAISSANCES HALIEUTIQUES ET CYNEGETIQUES**

*La connaissance des poissons d'eau douce.  
Les espèces exotiques envahissantes du milieu aquatique.  
La connaissance cynégétique.  
La dynamique des populations de grand gibier.*

## **LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT OCCASIONNER DES DEGATS**

*La formation, l'agrément des piégeurs.  
L'homologation des pièges.  
Les catégories de pièges autorisés.  
La connaissance des espèces recherchées.*

## **LE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

---

Siège social  
F.N.G.P.A.  
224 Chemin de Lascrozes  
47210 Saint Eutrope de Born  
N° SIRET : 900 809 849 00012

**Siège administratif pour toutes  
Correspondances :**  
Président de la F.N.G.P.A.  
224 Chemin de Lascrozes  
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80  
[fngcp@orange.fr](mailto:fngcp@orange.fr)  
[www.fngpa.fr](http://www.fngpa.fr)  
**F.N.G.P.A.**  
Actions, formations, conseils